

# Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES) - Volet 3

Marie-Ève Blackburn, ÉCOBES-Recherche et transfert, Cégep de Jonquière ; Frédéric Lapointe, agent de service social et sexologue, Collège de Montmorency, Hélène Brassard, chercheuse, ÉCOBES, Cégep de Jonquière ; Guillaume Langlois, Enseignant-chercheur en techniques cinématographiques, Cégep de Jonquière ; Valérie Massicotte, intervenante sociale, Cégep de Sherbrooke ; Sophie Roy, Prof. Sciences politiques, Collège Ahuntsic ; Andréa Szabo, prof. Psychologie, Collège de Montmorency

## Mise en contexte

La problématique sociale des violences sexuelles en milieu postsecondaire a été largement présentée. Plusieurs mouvements sociaux de dénonciation (ex. : #MoiAussi et #MeToo) des violences sexuelles se sont multipliés. Au Québec, depuis 2017, la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi 22.1), oblige les établissements postsecondaires à se doter d'une politique et à mettre en place des mesures pour la prévention des violences à caractère sexuel, notamment des formations obligatoires destinées à l'ensemble de la communauté collégiale. Après avoir tracé le portrait de la situation collégiale en 2019, PIECES s'attarde maintenant à outiller l'ensemble du milieu collégial par ce projet intitulé : **Cocréation d'un programme de formations visant à la prévention et à la sensibilisation en matière de violences sexuelles en milieu collégial.**



## Hypothèse de départ et risque

Considérant les ressources limitées dans les établissements collégiaux pour le développement d'offres de formations adaptées au milieu, un besoin criant de soutien était manifesté par les services psychosociaux des collèges afin de répondre aux obligations de la Loi 22.1 nécessitant des formations obligatoires à l'ensemble de la communauté collégiale.

## Méthodologie

Une méthodologie d'innovation ouverte caractérise la démarche. Cette méthode vise à ce que l'utilisateur soit au centre de l'innovation.

- Création d'une cellule d'innovation, regroupant une trentaine de membres de partout au Québec (Collèges privés et publics, communauté étudiante et membre du personnel), à raison de trois rencontres virtuelles annuelles de 2 h 30.
- Plusieurs rencontres de cocréation avec les membres de l'équipe projet.
- Utilisation d'une plateforme commune de communication virtuelle permettant de consulter les membres à tout moment.

## Valeur ajoutée de la collaboration

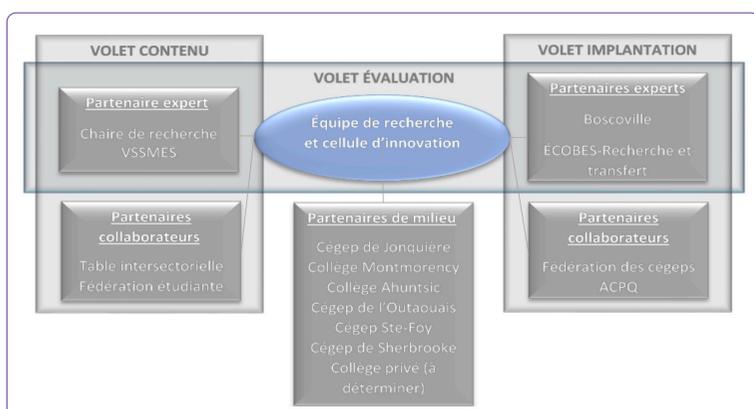
Ce projet a renforcé un partenariat existant depuis 2019 entre :

- ÉCOBES-Recherche et transfert du Cégep de Jonquière,
- Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur de l'Université du Québec à Montréal
- Le Collège Montmorency
- Le Collège Ahuntsic
- Le Cégep de Sherbrooke
- La Fédération des cégeps
- Boscoville

Partenariat auquel se sont associés les collaborateurs suivants :

- Association des collèges privés du Québec,
- Table intersectorielle sur les violences à caractère sexuel en milieu collégial
- Fédération étudiante collégiale du Québec.

Cette collaboration partenariale, interdisciplinaire et interordre de grande envergure entre plusieurs acteurs majeurs québécois en plus d'une codirection complémentaire entre la recherche et l'intervention dénote toute l'importance du projet.



## Résultats

- Codéveloppement et déploiement d'un programme de formations (contenus, outils) visant à la prévention et à la sensibilisation en matière de violence sexuelle en milieu collégial.
- Ces formations seront destinées à l'ensemble des membres des communautés collégiales, à travers la province.

## Financement

Le projet est financé par le Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges (FISCC), Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) (2021-2024).



## Retombées pour les partenaires

Les formations développées et leur diffusion permettront à l'ensemble des collèges québécois d'atteindre plus efficacement les conditions de la mise en application de la Loi 22.1, d'utiliser de façon optimale leurs ressources afin de répondre aux exigences de cette loi et, ultimement, de contribuer aux changements souhaités en matière de consolidation d'une culture de consentement et de la promotion de relations saines entre les membres des communautés collégiales.

## Retombées sur la formation

- Trois enseignants-chercheurs font partie de l'équipe de projet et intègrent déjà les nouvelles connaissances et méthodologies acquises dans le cadre de leur enseignement.
- Les étudiant.e.s seront impliqués particulièrement au cours des prochaines années dans le cadre de tâches d'assistance de recherche afin de soutenir le développement des outils.
- La communauté étudiante étant déjà impliquée aux activités de la cellule d'innovation participe activement à la cocréation d'outils de formation par et pour la communauté étudiante.

## Impact sur le développement durable

L'accès à l'éducation et l'environnement scolaire sont des thèmes centraux des domaines de développement durable. Ainsi le projet en titre intervient afin de s'assurer de développer un milieu collégial sécuritaire, favoriser un milieu sain et exempt de violence afin de favoriser la persévérance scolaire de tout un chacun.

## Suite idéale au projet

Le projet actuel est le troisième volet d'un vaste projet. Il est déjà possible de conclure que les besoins recensés dans le cadre des cellules d'innovation dépassent largement les moyens financiers de la subvention et que certains besoins pourront être résolus par des projets subséquents.

## Contact

Courriel : Marie-Ève Blackburn, ÉCOBES-Recherche et transfert, Cégep de Jonquière (marie-eveblackburn@cegepjonquiere.ca) et Frédéric Lapointe, agent de service social et sexologue, Collège de Montmorency (Frederick.Lapointe@cmontmorency.qc.ca)